



# PREMIER AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION REGISTRE DE PREUVE DE COVOITURAGE

Entre,

**La Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer**

Adresse : Tour Séquoia 1 place Carpeaux 92800 Puteaux

Représentée par Marc PAPINUTTI, directeur général,

Ci-après dénommée "DGITM",

Et

**La Direction Interministérielle du Numérique**

Adresse : 20 avenue de Ségur - TSA 30719, 75334 PARIS Cedex 07

Représentée par Nadi Bou Hanna, Directeur interministériel du numérique,

Ci-après dénommée "DINUM",

Et

**L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie**

Adresse : 20 avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01,

Représentée par Arnaud LEROY, Président Directeur Général,

Ci-après dénommée "ADEME"



**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État  
Il est convenu ce qui suit :

## Contexte

Une convention de partenariat a été signée le 24 juin 2019 pour la poursuite de la construction du registre de preuve de covoiturage. Sur demande de la DGITM, l'échéancier prévisionnel de paiements est modifié comme exposé dans cet avenant.

### ARTICLE 1 :

Le quatrième alinéa de l'article 4 est modifié comme suit :

« Dès la signature de la présente convention, la DGITM :

- procède aux demandes de paramétrage d'habilitation de CHORUS auprès de l'AIFE pour que la DINUM puisse exercer de façon autonome ses activités d'ordonnateur ;
- met à disposition les autorisations d'engagement et crédits de paiement sur le BOP CTR selon l'échéancier prévisionnel et indicatif suivant :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
2019	400 000 €	310 000€
2020	0€	90 000€

Le responsable de BOP met ces crédits à disposition de l'UO 0203-CITR-ELAB.

Fait à \_\_\_\_\_, en triple exemplaire, le 20 NOV. 2019

Pour la DGITM, (nom, qualité, cachet)

Et par délégation

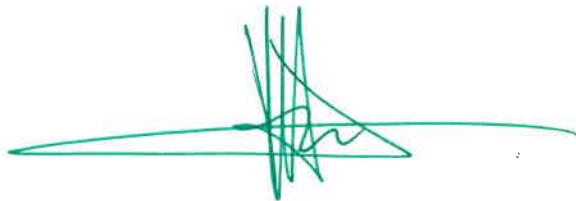


Bernard Schwob,

Adjoint à la directrice

Mission innovation numérique et territoires

Pour la DINUM (nom, qualité, cachet)



Pour l'ADEME, (nom, qualité, cachet)

Jérémy Akrosui  
chef Service transports et mobilité

